



Compte rendu FSU de la réunion de négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) du 16 juin 2015

Annnonce de l'arbitrage gouvernement suite au courrier commun du 13 mai dernier au Premier ministre exigeant de nouvelles propositions.

Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/marylise-lebranchu-presente-nouvelles-propositions-gouvernement-matiere-de-revalorisation-des>

Suite au courrier du 13 mai, les propositions ont été revues.

Volonté de conforter notre modèle de Fonction publique et l'adapter aux enjeux du XXI siècle.

Travailler à une Fonction publique attractive, des rémunérations à la hauteur des qualifications des agents tout au long de la carrière...

Volonté du gouvernement d'aboutir à un accord majoritaire.

C'est donc un nouveau mandat avec des grilles plus attractives et un calendrier resserré.

Cela constitue un effort important, justifié et les dépenses engagées sont pérennes.

C'est une ultime proposition de la part du gouvernement.

Calendrier raccourci jusqu'en 2020 au plus tard, tous les agents auront une revalorisation en 2017, première étape de restructuration des grilles.

Transformation de primes en indice en plusieurs étapes d'ici à 2020.

Les bornes indiciaires de chaque catégorie

Catégorie C : réduction de 4 à 3 grades, déroulements plus fluides, accès en fin de carrière plus importants, indice sommital brut 558, 473 IM ; la revalorisation interviendra en plusieurs étapes de 2017 à 2020. Même proportion de revalorisation pour les corps atypiques, restructuration de la grille des agents de maîtrise territoriaux

Catégorie B : effort sur échelons recrutement IM 343 (au lieu de IM 326)

Deuxième grade : porté de 327 (IM) à 356 ; sommet du 3^{ème} grade augmenté de 562 (IM) à 587.

Filière sociale : bénéficiera de la revalorisation de la cat B et à compter de 2018 passage à la catégorie A comme la filière para médicale.

Catégorie A : restructurer les deux premiers grades avec suppression des premiers échelons pour un recrutement à l'IM 390. L'échelon terminal du deuxième grade porté au 1015 IB soit à IM 821. De 2017 à 2020 ces mesures seront applicables aux enseignants et aux corps et cadres d'emploi d'ingénieur.

Il y aura affirmation du principe que tout agent a vocation à être promu à au moins un deuxième grade supérieur au cours de la carrière.

Négociation salariale : le gouvernement inscrit dans le protocole un rendez-vous au printemps 2016.

Si l'accord n'est pas majoritaire, le gouvernement retirera sa proposition.

CGT : acte que le gouvernement revoie sa copie, s'en félicite. Les nouvelles mesures semblent dans la bonne direction. Il faut les examiner de manière plus approfondie. Aborder la question de la plage indiciaire n'est pas la seule : rapport pro / pro, égalité H/F. Les grilles ont focalisé l'attention, il y a des précisions dont nous devons pouvoir débattre. Tout n'est pas exploré ni stabilisé.

Les propositions permettent de poursuivre la négociation. Mais la CGT prendra le temps pour arrêter sa position.

Le gel de la valeur du point pollue les relations.

CFDT : des résultats particulièrement attendus par les agents. Rappel de ce que la CFDT a porté, à cette aune elle regardera. Gestion des emplois et recrutement, pour des rémunérations équilibrées en faveur de l'indiciaire, pour des niveaux de recrutement mieux reconnus. Des critères mieux différenciés pour les avancements de grade et d'échelons qui font une carrière. Attend des annonces pour harmonisation des carrières en catégorie A. Calendrier issu de la négociation pour s'appliquer à l'ensemble des fonctionnaires. CFDT pèsera jusqu'au dernier jour de la négociation, mènera la consultation des ses instances.

FO : rappelle la revendication sur la valeur du point d'indice. S'inquiète du chantage à la signature à géométrie variable ; le gouvernement sait prendre des mesures unilatérales (RIFSEEP). Attend l'ensemble du document. On

aurait pu faire davantage de négociation : projet contre projet en bilatérale. Consultation des SN et des fédérations.

UNSA : rappelle qu'elle avait contesté le volume des mesures et le calendrier. Mesures intéressantes mais leur effectivité dépendra du nombre des échelons, du déroulement de carrière, des possibilités d'entrée dans les grades supérieurs.

Les premières mesures étaient prévues pour 2016. Le rendez-vous salarial est tardif dans la mandature.

Des annonces sont faites pour des catégories identifiées, cela nous intéresse.

Vous avez éclairé les conséquences de la signature ou non signature, l'UNSA en donne acte car c'est de nature à éclairer la position à prendre. Appréciation après consultation des instances.

FSU : engagés depuis le printemps 2014 dans ces négociations, nous sommes à un tournant sur lequel nous avons pesé. Le courrier unitaire au Premier ministre a permis d'infléchir les propositions faites. Le gouvernement a entendu la nécessité de prendre en compte plusieurs des points de vue portés : la question des débuts de carrière, le déroulement des carrières, la nécessité de raccourcir le calendrier de mise en œuvre, la prise en compte de la filière sociale.

Les propositions d'aujourd'hui relancent la négociation, les mesures mises sur la table ouvrent une dynamique un peu nouvelle. Il y a besoin d'un examen plus précis de ces nouvelles propositions. Car tout n'est pas réglé. Appréciation globale des grilles, il y a des questions posées qui doivent recevoir des réponses comme celle du doctorat et du A+ : toutes les qualifications doivent être reconnues. La question du calendrier : rien avant 2017 ; or vous aviez évoqué une possibilité sur 2016. La FSU prend acte du rendez-vous salarial inscrit pour 2016, s'il permet de discuter sur l'évolution du point, ce serait une avancée importante.

En terme de réponse sur la signature, besoin de temps pour la consultation y compris pour prendre l'avis des agents.

Solidaires : prend acte de ces nouvelles propositions (qui semblent à prendre ou à laisser, on a bien fait d'attirer votre attention sur la faiblesse des premières propositions). Pas de document. Des sujets qui méritent que l'on travaille encore. Le courrier a le mérite de nous avoir permis d'être entendus sur le raccourcissement, mais vous reculez le début du processus. Vous aviez annoncé des mesures dès 2016, et cela sera un an plus tard. Faites une annonce salariale dès 2016. Vous conditionnez le rendez-vous salarial et l'accord : surprenant. Il y a deux champs différents.

CFTC : besoin de consulter.

CGC il faut comprendre tous les enjeux derrière le projet.

FA FP : une bonne volonté mais omission de la valeur du point d'indice, la FA FP participera à la phase qui s'ouvre.

Les employeurs : le collège employeur du CSFPT sera réuni le 30 juin et regardera les propositions sous plusieurs aspects : le coût, l'étalement. Question de la mise en cohérence ; les grilles ont été bouleversées ces dernières années. Regardera cela sous l'angle de la responsabilité sociale des employeurs publics.

FHF : besoin d'étudier d'impact et d'apporter des réponses sur le financement dans le cadre de la réduction de l'ONDAM.

Marylise Lebranchu : il faut du temps, et un temps de retour pour le point de vue des agents (fin septembre) ; cela va de soi. Dans l'accord noter un rendez-vous annuel, n'est pas anodin. 2016, « année blanche » : il y aura quand même transformation cette année-là de primes en point en catégorie B, ce n'est pas anodin pour ceux qui partent à la retraite.

Ce sont des engagements qui seront inscrits.